

Petit lexique comptable des collectivités locales

- o **Dépenses de fonctionnement** : ce sont les dépenses qui permettent d'assurer la bonne marche de la collectivité
- o **Dépenses courantes de fonctionnement** : ce sont toutes les dépenses de fonctionnement sauf les frais financiers et les charges exceptionnelles
- o **dépenses d'investissement** : ce sont les charges correspondant à la création ou à la rénovation des équipements de la collectivité. Outre les dépenses d'équipement, elles comprennent également les nouveaux emprunts.
- o **dépenses d'équipement** : c'est, parmi les dépenses d'investissement, les charges qui correspondent à la création ou à la rénovation des équipements de la collectivité
- o **dépenses de personnel** : c'est l'ensemble des salaires et des charges versées pour le personnel
- o **Produits de fonctionnement** : c'est l'ensemble des recettes de la collectivité, qui lui permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement (fiscalité, dotations, subventions reçues, produits du domaine,...).
- o **Produits courants de fonctionnement** : c'est l'ensemble des produits de fonctionnement à l'exception des produits financiers et exceptionnels.
- o **Impôts locaux perçus** : ce sont les recettes encaissées par la collectivité au titre de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la taxe professionnelle.
- o **Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)** : c'est le principal versement de l'Etat pour aider la collectivité dans son fonctionnement. L'Etat verse également d'autres dotations et d'autres compensations.
- o **Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)** : c'est la différence entre les produits courants et les charges courantes de fonctionnement.
- o **Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute)** : c'est la différence entre l'ensemble des produits et des charges de fonctionnement.
- o **Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette)** : c'est la CAF brute – l'amortissement annuel de l'emprunt.
- o **dette** : c'est la partie des emprunts contractés par la collectivité qui n'a pas encore été amortie.
- o **TH + TF versés** : c'est l'addition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie payée en moyenne par habitant de la collectivité. Le calcul de ces taxes est basé sur la Valeur Locative Moyenne de la collectivité auquel on applique les taux de la commune, des syndicats intercommunaux, de la communauté de communes, ainsi que, s'il y a lieu, les taux d'abattement général à la base.